



Européenne Expertise

FEDERATION DES CHASSEURS DE L'HERAULT

11 rue Robert Schuman
34433 SAINT JEAN DE VEDAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024

EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE

Société de Commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de la Compagnie des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Paris
Président d'Honneur de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers

11, Rue Saint Augustin - 75002 PARIS

Téléphone : 01 42 61 19 14 - Télécopie : 01 42 61 54 90

N° intracommunautaire : FR 313 534 868 89

E-mail : jacques.duret@europeenneexpertise.fr

Site internet : www.europeenneexpertise.com

Sommaire

I - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

1 – Opinion	3
2 – Fondement de l’opinion	3
2.1 – Référentiel d’audit.....	3
2.2 – Indépendance.....	3
3 – Justification des appréciations	3
4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents	4
5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l’association relatives aux comptes annuels.....	4
6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels	5

II - RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux adhérents,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération des Chasseurs de l'Hérault » relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} juillet 2023** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations = Rappel

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels depuis plusieurs années.

Votre Fédération a appliqué les nouveaux statuts et son règlement intérieur qui ont subi de grandes modifications, suite à l'application à partir du 01/07/2019 de la mise en place de la nouvelle loi chasse.

Je dois rappeler que la nouvelle loi « chasse » loi 2019-773 du 24 juillet 2019 a considérablement modifié l'organisation financière de l'ensemble des structures fédérales.

Je dois vous rappeler que cette nouvelle loi « chasse » a modifié en ce qui vous concerne notamment :

L'organisation de la comptabilité fédérale ; car si antérieurement les comptes de la fédération représentaient l'agrégation d'une comptabilité autonome pour le service général et d'une comptabilité autonome pour le service dégât ; désormais la fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et l'obligation d'établir trois comptabilités analytiques :

1. L'une relative au service général
2. La deuxième au service d'indemnisation des dégâts de grands gibiers
3. La troisième à la gestion des actions d'Eco-contribution

Comme cité précédemment, l'apparition d'un troisième poste de comptabilité analytique « Actions » Eco-contribution a vu le jour et a retenu notre attention pour les différentes actions retenues aussi bien sur le plan comptable que sur le plan juridique ; Cette année, nos contrôles ont porté notamment sur ce poste en matière juridique suite aux contrôles de la cours des comptes.

Faits caractéristiques :

Dans mon rapport précédent, j'avais signalé que l'OFB ne nous avait pas communiqué en temps utile le montant des projets clos au 31.12.21.

Suite à cette remarque et après vérification, cet impact comptable a bien été intégré sur les exercices suivants.

Rappel

Conformément à l'obligation de transparence introduite par l'article 20 de la loi n° 2006 (du 23 mai 2006) relative à l'engagement éducatif, si, le budget annuel d'une Fédération est supérieur à 150 000 € et si elle reçoit une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale de plus de 50 000 € (y compris pour les projets financiers pour le fonds biodiversité), une Fédération doit publier notamment les comptes annuels chaque année et dans le compte financier, les rémunérations de ses trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette obligation n'est pas facultative mais obligatoire ; Je vous demande que cette mention soit systématique dans vos comptes et dans les annexes de ceux-ci.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'Audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus ; Nous n'exprimons pas d'opinion sur des comptes pris isolément.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à

l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Paris
Le 21 janvier 2025

J.DURET – F. ROUILLE

Commissaire aux comptes inscrit – Chargé de mission

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

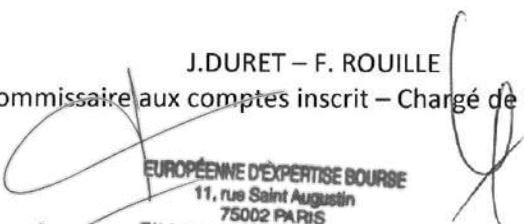
Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Description des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Suite à l'Arrêté Ministériel du 28/03/2007, paru au JO le 17/04/2007, qui modifie l'article 8 des statuts des Fédérations de chasse, levant l'interdiction aux présidents de ces dites Fédérations d'être rémunérées, je vous informe qu'après décision de votre conseil d'administration, votre Président n'a perçu aucune indemnité pour l'exercice couvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

FAIT à PARIS,
Le 21 janvier 2025

J.DURET – F. ROUILLE
Commissaire aux comptes inscrit – Chargé de mission

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 80

In Extenso

Associations, Fondations, Fonds de dotation

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT

Comptes annuels

Bilan au 30/06/2024

11 RUE ROBERT SCHUMAN
34430 ST JEAN DE VEDAS
SIRET : 77602003400034

IN EXTENSO MONTPELLIER
370 Rue Etienne Lenoir CS 30099
34131 Mauguio Cedex

Tél : 04 99 13 63 13

Sommaire

ATTESTATION - SIGNATURE NUMÉRIQUE

Attestation avec conclusion favorable sans observation - Signature numérique	1
--	---

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (Suite)	5
Règles et méthodes comptables	6
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Etat des créances	10
Etat des dettes	11
Variation des fonds propres 431-5	12
Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation	13
Etat des provisions et dépréciations	14
Charges à payer et produits à recevoir	15
Produits et charges constatés d'avance	16

DÉTAIL DES COMPTES

Bilan Actif détaillé	17
Bilan Passif détaillé	20
Compte de résultat détaillé	22
Détail du résultat exceptionnel	28

Attestation

Attestation

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT relatifs à la période du 01/07/2023 au 30/06/2024 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	6 309 900 €
Produits d'exploitation :	2 760 342 €
Résultat net Comptable :	377 364 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Mauguio

Le 05/11/2024

SALLEE Thierry
Expert-Comptable

In Extenso

signature électronique

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Comptes annuels

Bilan Actif

		Du 01/07/2023 au 30/06/2024	Au 30/06/2023		
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles	53 473	48 639	4 834	4 834	6 550
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	640 906	208 447	432 460	432 460	436 853
Constructions	1 743 984	966 434	777 551	777 551	833 258
Installations techniques, matériel et outillages industriels	163 996	147 365	16 631	16 631	11 707
Autres immobilisations corporelles	512 212	403 820	108 393	108 393	50 952
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	893	893	893	893	893
	TOTAL I	3 115 465	1 774 704	1 340 760	1 340 213
Comptes de liaison	II				
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et encours		193 490		193 490	142 298
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés		320 853		320 853	310 172
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		389 970		389 970	539 391
Valeurs mobilières de placement		82 991		82 991	80 845
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		3 910 262		3 910 262	3 462 086
Charges constatées d'avance		71 574		71 574	79 326
	TOTAL III	4 969 140		4 969 140	4 614 119
Frais d'émission des emprunts	IV				
Primes de remboursement des obligations	V				
Ecart de conversion actif	VI				
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	8 084 604	1 774 704	6 309 900	5 954 332

Bilan Passif

30/06/2024 30/06/2023

		TOTAL I	TOTAL II	TOTAL III	TOTAL IV	TOTAL V	TOTAL VI
FONDS PROPRES							
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres statutaires							
Fonds propres complémentaires							
Fonds propres avec droit de reprise							
Fonds propres statutaires							
Fonds propres complémentaires							
Ecarts de réévaluation							
Réserves							
Réserves statutaires ou contractuelles			4 800 539				
Réserves pour projet de l'entité							
Autres réserves							
Report à nouveau							
Excédent ou déficit de l'exercice			377 364				
	Situation nette	5 177 903					
							4 800 539
Fonds propres consomptibles							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Comptes de liaison		TOTAL I	5 177 903				
FONDS REPORTÉS ET DÉDIES		II					
Fonds reportés liés aux legs ou donations							
Fonds dédiés		63 944					
	TOTAL III	63 944					
							116 301
PROVISIONS							
Provisions pour risques			80 875				
Provisions pour charges			188 194				
	TOTAL IV	269 069					
							163 271
DETTES							
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit							
Emprunts et dettes financières diverses							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			106 119				
Dettes des legs ou donations							
Dettes fiscales et sociales			123 671				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes			28 936				
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance			540 258				
	TOTAL V	798 984					
	VI						
Ecarts de conversion passif							
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	6 309 900					
							5 954 332

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Compte de résultat

	30/06/2024	30/06/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 551 942	1 576 580
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	247 852	236 974
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	101 297	100 553
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	488 705	337 062
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		17 234
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	204 800	212 518
Utilisations des fonds dédiés	89 183	20 975
Autres produits	76 564	78 195
	TOTAL I	2 760 342
		2 580 092
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	397 198	322 839
Variation de stocks	-51 193	23 122
Autres achats et charges externes	714 599	687 952
Aides financières	241 383	210 638
Impôts, taxes et versements assimilés	62 668	56 260
Salaires et traitements	494 819	414 972
Charges sociales	239 153	200 105
Dotations aux amortissements et dépréciations	100 099	81 920
Dotations aux provisions	170 720	48 162
Reports en fonds dédiés	36 825	109 918
Autres charges	83 381	87 188
	TOTAL II	2 489 652
		2 243 076
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270 690
		337 016
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	118 254	34 110
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	118 254
		34 110
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		90
	TOTAL IV	90
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	118 254
		34 020
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	388 944
		371 036

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

- 4 -

Compte de résultat (Suite)

		30/06/2024	30/06/2023
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		21 834	5 987
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	TOTAL V	21 834	5 987
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		25 832	8 042
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
	TOTAL VI	25 832	8 042
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-3 998	-2 054
Participations des salariés aux résultats	VII		
Impôts sur les bénéfices	VIII	7 582	1 259
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 900 430	2 620 189
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 523 066	2 252 467
	EXCEDENT OU DEFICIT	377 364	367 723
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
	TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
	TOTAL		

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Règles et méthodes comptables

- Objet social de l'entité :

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

- Nature et périmètre des activités réalisées :

Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.

Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apporte un soutien financier à leur réalisation.

Elle conduit des actions d'information, de formation, d'éducation, et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et le cas échéant, des gardes-chasse particuliers.

Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées et coordonne l'action de ces associations.

Elle assure la gestion des plans de chasse individuels.

Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

- Description et moyens mis en œuvre :

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier au niveau départemental dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du code de l'environnement.

Protection et reconquête de la biodiversité : elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L. 421-14 du code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 € par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.

Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault.

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 6 309 900 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 377 364 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

Néant.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Le stock chez les agriculteurs sont évalués selon un inventaire et font l'objet d'une dépréciation avant comptabilisation. Le stock de marchandise est déterminé au prix d'achat.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3,77%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 80 875 euros.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 63 944€.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contributions volontaires en nature

Le nouveau référentiel ANC n°2018-06 impose la comptabilisation, au pied du compte de résultat en compte de classe 8, des contributions volontaires si l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires et si la nature et l'importance des contributions volontaires sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité.

L'entité estime que la comptabilisation en classe 8 des contributions volontaires en nature n'est pas compatible avec son objet ou ses principes de fonctionnement.

Le temps de présence des administrateurs bénévoles et sa valorisation ne sont pas de nature à donner une information utile à la lecture des comptes et n'ont pas donné lieu à une gestion de suivi des temps des administrateurs bénévoles pour l'exercice 30/06/2024.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 30/06/2024 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 140 157 euros. Ces rémunérations comprennent les caractéristiques suivantes :

Montant total	Rémunérations 140 157€	Avantages en nature 0€
---------------	---------------------------	---------------------------

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Etat des immobilisations

CADRE A		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		53 473		
	TOTAL	53 473		
Terrains		642 331		
Constructions :	- Sur sol propre	1 481 169		
	- Sur sol d'autrui	59 680		
	- Générales, agencements et aménagements constructions	201 136	2 000	
Installations :	- Techniques, matériel et outillage	154 996	9 000	
	- Générales, agencements et aménagements divers	93 942		
Matériel :	- De transport	156 311		79 511
	- De bureau et informatique, mobilier	187 174		11 561
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	TOTAL	2 976 738		102 072
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	- Participations			
	- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		893		
	TOTAL	893		
	TOTAL GENERAL	3 031 104		102 072
CADRE B		Diminutions	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.	
			Valeur brute des immos en fin d'exercice	Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		53 473		
	TOTAL	53 473		
Terrains		1 425	640 906	
Constructions :	- Sur sol propre		1 481 169	
	- Sur sol d'autrui		59 680	
	- Gales, agencnts et aménagt. const.		203 136	
Installations :	- Techniques, matériel et outillage		163 996	
	- Gales, agencnts et aménagt. divers		93 942	
Matériel :	- De transport	16 287	219 535	
	- De bureau et informatique, mobilier		198 735	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	TOTAL	17 712	3 061 099	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	- Participations			
	- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		893		
	TOTAL	893		
	TOTAL GENERAL	17 712	3 115 465	

'Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels'

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice		Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice	
Frais d'établissement et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immobilisations incorporelles		46 923	1 716		48 639	
	TOTAL	46 923	1 716		48 639	
Terrains		205 479	2 968		208 447	
Constructions :	- Sur sol propre	779 694	40 321		820 015	
	- Sur sol d'autrui	58 094	1 586		59 680	
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		70 938	15 801		86 738	
Installations techniques, matériel et outillage industriel		143 289	4 076		147 365	
Installations générales, agencements et aménagements divers		83 883	2 077		85 960	
Matériel de transport		129 179	22 984	16 287	135 876	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		173 413	8 570		181 983	
Emballages récupérables et divers						
	TOTAL	1 643 968	98 383	16 287	1 726 065	
	TOTAL GENERAL	1 690 892	100 099	16 287	1 774 704	
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dégressif de durée	Dotations	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Reprises	Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et dvp.						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immo. incorp.						
	TOTAL					
Terrains						
Constructions :	- Sur sol propre					
	- Sur sol d'autrui					
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.						
Inst. tech. mat. et outil. indus.						
Inst. gales, agenc. et aménag. divers						
Matériel de transport						
Mat. de bureau et info. mob.						
Emballages récup. et divers						
	TOTAL					
Frais d'acq. de titres de particip.						
	TOTAL GENERAL					
DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES	TOTAL GENERAL NON VENTILE				
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étailler						
Primes de remboursement des obligations						

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	893		893
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	320 853	320 853	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 090	3 090	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	45 249	45 249	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	341 631	341 631	
Charges constatées d'avance	71 574	71 574	
TOTAL	783 289	782 397	893

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Commentaire

EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE
 11, rue Saint Augustin
 75002 PARIS
 Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : - A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	106 119	106 119		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	40 082	40 082		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	60 708	60 708		
Impôts sur les bénéfices	7 582	7 582		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	15 299	15 299		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	28 936	28 936		
Produits constatés d'avance	540 258	540 258		
TOTAL	798 984	798 984		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
 11, rue Saint Augustin
 75002 PARIS
 Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	4 432 816		367 723		4 800 539
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	367 723				377 364
Situation nette	4 800 539		367 723		5 177 903
Dotations consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	4 800 539		367 723		5 177 903

Commentaire

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
 11, rue Saint Augustin
 75002 PARIS
 Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations			Montant global (2)	Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
			Montant global	dont rembour.	Transferts (1)			
PROJET PERDRIX	2 453		2 453					
PROJET CIFBIODIV	2 687		2 687					
PROJET CIF	1 388		1 388					
PROJET SIRPACYN	4 889		4 889					
PROJET ARBZ	41 149		18 688				22 461	
PROJET GOAALL	41 239		36 581				4 658	
PROJET CYNEP 3	22 495		22 495					
PROJET CYNEP 4						12 010	12 010	
PROJETS REGION						24 816	24 816	
TOTAL	116 300		89 181			36 826	63 945	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
 11, rue Saint Augustin
 75002 PARIS
 Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Etat des provisions et dépréciations

	Montant début exercice	Augmentations ex.	Diminutions : reprises ex.	Montant à la fin de l'exercice
		Dotations ex.	Utilisées	Non utilisées
Provisions réglementées				
Provisions pour investissements				
Provisions relatives aux stocks				
Provisions relatives aux éléments d'actif				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
- litiges				
- amendes et pénalités				
Provisions pour risques	- pertes de change			
- risque d'emploi				
- autres				
Provisions pour charges sur legs ou donations				
Provisions pour pensions et obligations similaires	75 668	160 311	47 784	188 194
Provisions pour impôts				
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				
Provisions pour dépréciations				
- incorporelles				
- corporelles				
- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations	- Titres mis en équivalence			
- Titres de participation				
- autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres dépréciations				
Total III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)				
	75 668	160 311	47 784	188 194
Dont dotations et reprises :	- d'exploitation		170 720	64 921
	- financières			
	- exceptionnelles			

EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2024	Exercice clos le 30/06/2023
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 267	47 737
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	77 084	68 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	131 351	115 737

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 30/06/2024	Exercice clos le 30/06/2023
Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 603	9 714
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	1 632	308
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	61 576	23 991
TOTAL	73 810	34 012

Commentaire

EUROPEENNE D'EXPERTISE BOURSE
 11, rue Saint Augustin
 75002 PARIS
 Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2024	30/06/2023
Produits :	- D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	540 258	624 155
		TOTAL	540 258
			624 155

Commentaire

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		30/06/2024	30/06/2023
Charges :	- D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	71 574	79 326
		TOTAL	71 574
			79 326

Commentaire

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
 11, rue Saint Augustin
 75002 PARIS
 Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 80